



*Annule et remplace la décision n° DEC/2023-019
transmise le 24/11/2023 au contrôle de légalité*

DECISION DU PRESIDENT

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Président de la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 juillet 2022, relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : De désigner les prestataires suivants, suite à la consultation lancée selon la procédure adaptée pour le marché de prestations d'assurances IARD :

- ❖ SMACL Assurances (79031 NIORT), pour le lot n°1 : Dommages aux biens, pour un montant total de 12 309,65 € TTC sur la base des offres suivantes :
 - offre de base (sans franchise) : 11 767,06 €
 - PSE 1 : BDMI : 379,81 €
 - PSE 2 : MRE : 162,78 €
 - PSE 3 : Containers en tous lieux : inclus dans l'offre.
- ❖ SMACL Assurances (79031 NIORT), pour le lot n°2 : Responsabilité Civile, pour un montant total de 5 372,53 € TTC sur la base des offres suivantes :
 - offre de base (sans franchise) : 3 183,73 €
 - PSE : RC Atteinte à l'Environnement (franchise 10.000 €) : 2 188,80 €
- ❖ SMACL Assurances (79031 NIORT), pour le lot n°3 : Flotte Automobile et accessoires, pour un montant total de 12 507 € TTC sur la base des offres suivantes :
 - Variante 2 à l'offre de base (franchises 600 € / 1 200 €) : 10 072,80 €
 - PSE1 : Bris de machine : 826,00 €
 - PSE 2 : Auto-mission : 1 608,20 €
- ❖ 2C Courtage (65000 TARBES), pour le lot n°4 : Protection Juridique, pour un montant total de 1 220,82 € TTC sur la base des offres suivantes :
 - Garanties de base : Protection juridique de l'EPCI : 848,79 €
 - PSE : PJ Maître d'ouvrage : 372,03 €



DEC/2023-019

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023
Publication : 28/11/2023

- ❖ SMACL Assurances (79031 NIORT), pour le lot n°5 : Protection Fonctionnelle, pour un montant total de 292,61 € TTC sur la base des offres suivantes :
- Protection fonctionnelle des agents et anciens agents : 205,38 €
 - Protection fonctionnelle des élus et délégués : 87,23 €

Article 2 : Dit que le marché, d'un montant total de 31 702,61 € TTC, prend effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Article 3 : Dit que les dépenses associées seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans les deux mois suivant son exécution,

Fait à Lapeau, le 28 novembre 2023

Le Président


Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapeau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ